



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE  
ORDONNANCEMENT, PILOTAGE ET  
COORDINATION DE L'OPERATION DE  
DECONSTRUCTION ET DEPOLLUTION DE LA  
CITE INDUSTRIELLE A VINCENNES (94300)  
PASSE AVEC LA SOCIETE SOLUTECH**

**DÉCISION N° DM-21-180  
EN DATE DU 25 MAI 2021**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrête n°A-20-495 en date du 2 juin 2020 donnant délégation de fonction à Monsieur Mathieu BEAUFRÈRE, Adjoint au Maire ;

**VU** la décision AU-19-348 en date du 24/10/2019 de signer le marché pour la mission d'ordonnancement, pilotage et coordination de l'opération de déconstruction et dépollution de la Cité industrielle à Vincennes (94300) ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de prolonger la mission d'ordonnancement, pilotage et coordination de 10 semaines compte-rendu du retard accusé en 2020 par le chantier de déconstruction et de démolition de la Cité industrielle suite à l'épidémie de Covid-19 ;

**D É C I D E**

**DE SIGNER** avec la société SOLUTECH sise 3 rue René Martrenchar – 33150 CENON, représentée par Monsieur Jean-Marc ALATIENNE, Directeur, l'avenant n°1 au marché de mission ordonnancement pilotage et coordination de l'opération de déconstruction et dépollution de la Cité industrielle à Vincennes (94300).

Le montant de l'avenant n°1 s'élève à 5 132,50 € HT (6 159,00 € TTC).

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjoint au maire chargé des grands projets, des  
travaux de construction, d'entretien et de  
maintenance, de l'urbanisme et de l'habitat,

**Signé**

**Mathieu BEAUFRÈRE**